

<u>Destinataires</u> Présidents des clubs concernés

Objet : Championnats Interclubs Seniors 2014 – Divisions 1 à 5 Nouveautés 2014 – Rappel - Fiche équipe

Cher(e) Président(e),

Le règlement, le calendrier, l'organisation et la composition des poules des Championnats Interclubs Seniors 2014 de 1^{ère} à 5^{ème} division figurent sur le site Internet de la Ligue dans la rubrique « COMPETITION-Compétitions Seniors ».

Conformément à l'article 6 du règlement, il est demandé à chaque club ayant une équipe engagée en Championnat Interclubs Seniors de fournir un certain nombre de renseignements concernant cette équipe : liste des joueurs, correspondant, capitaine, balles, terrains, etc...

Grâce aux applications ADOC et Gestion Sportive développées par la FFT, il est désormais demandé à chaque club de procéder à la « saisie décentralisée » de ces informations regroupées dans une « fiche équipe ».

Nous vous prions de trouver ci-joint un document qui vous décrit la procédure à suivre pour la saisie informatique de cette fiche équipe qui doit être effectuée <u>avant le 13 avril 2014 dernier délai</u>. Dans ce même document figurent également les principales nouveautés du règlement 2014 ainsi qu'un rappel d'un certain nombre de points importants que nous vous demandons de bien vouloir transmettre à toutes les personnes concernées de votre club, notamment les capitaines et correspondants d'équipes, le responsable sportif, et les juges-arbitres.

Nous vous prions de croire, Cher(e) Président(e), en l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Pierre RIGOGNEPrésident de la Commission Sportive

<u>Copie</u>: Norbert RAMPOLLA – Président de la Ligue

Championnat Interclubs Seniors 2014 Divisions 1 à 5

1 - Nouveautés du règlement 2014

1-1-Format des rencontres:

Divisions 1, 2 et 3 : 4 simples et 2 doubles au lieu de 5 simples et 2 doubles

Divisions 4 et 5 : maintien de 4 simples et un double

L'ordre des parties est pour toutes les divisions, simples n°4, 2, 3, 1 puis double(s) 1 (et 2).

Sauf accord préalable entre le juge arbitre et les deux capitaines, il n'y a pas de programmation par court. Une fois un des simples de la première rotation terminé, c'est le simple n°3 qui doit être lancé.

Chaque partie rapporte 1 point. Il n'y a plus de bonus pour deux doubles gagnés. Les rencontres de poules pourront se solder par un résultat nul (3/3).

En cas d'égalité à 3/3 lors d'une rencontre de phase finale de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} division, un double supplémentaire est disputé. <u>L'équipe qui gagne ce double est le vainqueur de la rencontre.</u> Ce double supplémentaire se déroule sous la forme d'un **super jeu décisif à 10 points**, et se joue 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au juge arbitre avant le début de la rencontre.

1-2-Classement des joueurs

Comme les années précédentes, tout joueur dispute la **totalité des rencontres de poules** (phase préliminaire) avec le classement qui était le sien lors de la 1^{ère} journée du championnat, c'est à dire le classement intermédiaire de février 2014.

Par contre, en ce qui concerne la **phase finale**, chaque joueur dispute ces rencontres avec le classement qui est le sien au jour de la rencontre.

2 – Rappel : points importants

2.1-Qualification des joueurs

Pour pouvoir participer à une rencontre du Championnat Interclubs Seniors, tout joueur ;

- a) doit avoir le statut de joueur **EQ** ou **NvEQ** inscrit sur son attestation de licence 2014,
- b) et **être qualifié** (licence 2014 enregistrée et changement de club éventuel effectué) **au plus tard quatre semaines** avant la 1^{ère} journée de championnat, c'est-à-dire :
 - pour les dames : le 5 avril 2014 au plus tard,
 - pour les messieurs : 6 avril 2014 au plus tard.

Cette date de qualification est indiquée sur l'attestation de licence 2014 (« **Date de rattachement au club :** »).

2.2-Juge-arbitrage

Le club visité est responsable du juge-arbitrage de la rencontre.

Toutes les rencontres des Championnats Seniors de la 1^{ère} à la 5^{ème} division doivent être juge arbitrées par un juge-arbitre de rencontres par équipes officiel (art 28 alinéa 1 du règlement). Le club visité est responsable de la désignation de ce juge-arbitre (art 7 alinéa 1 du règlement) qui peut être un joueur ou le capitaine d'une des équipes en présence.

2.3-Rencontres «décalées» (article 10)

Les rencontres doivent avoir lieu au jour et à l'heure fixés par le calendrier et le règlement. Toutefois, si les deux clubs sont d'accord pour qu'une rencontre ait lieu un autre jour, ils doivent en faire la demande à la Ligue par écrit. Seules les rencontres avancées, et non reportées, seront autorisées par la Commission Sportive. Les journées de rattrapage prévues au calendrier sont destinées uniquement aux rencontres qui n'ont pas pu se dérouler ou se terminer le jour prévu par suite des conditions météorologiques.

2.5-Rencontres reportées par suite de mauvaises conditions climatiques (article 10)

Au cas où une rencontre, pour des raisons indépendantes du club visité, n'a pas pu se dérouler ou se terminer avant que la victoire n'ait été acquise à l'une des équipes en présence, cette rencontre doit être rejouée intégralement et au plus tard :

- ✓ lors de la 1^{ère} journée de rattrapage possible qui suit la date de la rencontre initiale, s'il s'agit d'une rencontre de poule,
- ✓ lors du premier week-end qui suit la date de la rencontre initiale, s'il s'agit d'une rencontre de phase finale.

Ne pas oublier de **prévenir la Ligue, dans les 3 jours qui suivent la rencontre**, de la date, heure et lieu de la rencontre à rejouer. Sinon la Gestion Sportive ne pourra pas être mise à jour.

Aucun rattrapage des rencontres de poule ne pourra avoir lieu après le week-end de Pentecôte (7, 8 et 9 juin 2014). Si une rencontre de poule n'a pas été jouée à cette date, cette rencontre sera considérée comme non jouée et chaque équipe marquera 0 point.

2.6- Saisie informatique de la feuille de match dans la Gestion Sportive

Dans les 48 heures qui suivent la date de la rencontre, le club visité doit procéder à la saisie informatique de la feuille de match dans la Gestion Sportive suivant les modalités décrites dans les deux documents « <u>Information</u> » et « <u>Procédure</u> » qui figurent sur le site Internet de la Ligue à la rubrique « COMPETITION - Informations-Classement - Saisie d'une feuille de match ».

Communication des résultats : <u>les sanctions prévues à l'article 21 seront systématiquement appliquées dès la première journée des rencontres de poules.</u>

Les réclamations (avec la feuille de match et la feuille d'observation éventuelle du juge-arbitre) doivent être adressées **dès le lendemain de la rencontre** à l'attention de la Commission Sportive de la Ligue qui est seule habilitée à prendre toute décision (de quelque nature et dans quelque domaine que ce soit) relative au déroulement du Championnat Interclubs Seniors.

2.7- Phase finale

- 1- Toute rencontre de poule non jouée le **9 juin 2014 au plus tard** ne pourra être prise en compte pour l'établissement des tableaux de phase finale et de la montée en division supérieure.
- 2- Dès la fin des rencontres de poules, les tableaux des rencontres de phase finale de chaque division seront disponibles dans la Gestion Sportive et sur le site Internet de la Ligue. Ils seront mis à jour chaque semaine le mercredi soir au plus tard.
- 3- Les contestations/réclamations éventuelles concernant les rencontres de la dernière journée des rencontres de poules, des journées de rattrapage qui suivent (week-end de Pentecôte) et de chaque week-end de phase finale doivent parvenir à la Ligue **avant le mercredi suivant 17 h** (et non pas dans les 10 jours comme pour les quatre premières journées des rencontres de poules).

3 - Saisie de la fiche équipe

La saisie de la fiche équipe doit impérativement être effectuée par l'intermédiaire de ADOC ou de la Gestion Sportive entre le lundi 10 mars et le dimanche 13 avril 2014 dernier délai.

Merci de bien renseigner l'ensemble des champs proposés afin que les autres équipes de la poule disposent de toutes les informations nécessaires sur la rencontre.

3.1-Saisie de la fiche équipe par ADOC

- 1) Connectez-vous à votre compte ADOC (il faut avoir les droits « Gestionnaire »);
- 2) Cliquez sur l'onglet « Compétition » puis « Par équipes : Mes équipes » ;
- 3) Attention de bien indiquer le millésime correspondant au championnat souhaité ;
- 4) Cliquez sur l'icone « Ouvrir » 🛂 située à gauche du championnat souhaité « Championnat Interclubs Seniors Dames (ou Messieurs) 2014 »;
- 5) Onglet « Fiche » : Vous devez indiquer le modèle des balles et les coordonnées du correspondant et du capitaine d'équipe (nom, prénom, adresse, téléphone et adresse mail). Une fois ces informations renseignées, il est indispensable de cliquer sur « Enregistrer » en bas de page avant de se rendre sur les autres onglets, sinon les données ne seront pas sauvegardées. Attention : vous ne devez cliquer sur « Validation de la fiche » que lorsque l'ensemble des onglets

aura été renseigné;

- 6) Onglet « Joueurs »: Vous devez renseigner la liste nominative de 10 joueurs maximum qui constitueront votre équipe ; une fonctionnalité vous permet de trier nominativement les joueurs (vous trouverez plus d'explications concernant la liste des joueurs dans le chapitre « Liste des joueurs » ci-après);
- 7) Onglet « Officiels »: Vous devez renseigner le nom d'un juge arbitre de qualification JAE1 minimum, licencié dans votre club;
- 8) Onglet « Terrains » : Par défaut est renseigné l'ensemble des terrains dont dispose le club. Cependant, vous ne devez indiquer que les terrains qui seront utilisés pour les rencontres (une seule surface pour les courts découverts et une seule surface pour les éventuels courts couverts).
- 9) Une fois l'ensemble des onglets complété, vous devez impérativement cliquer sur « Validation de la fiche » en bas de page de l'onglet « Fiche ».

NB: Pour plus d'informations concernant la saisie de la fiche équipe vous pouvez consulter le Guide Utilisateur de la Saisie Décentralisée, disponible depuis ADOC en cliquant sur l'onglet « Configuration » puis « Aide et support ADOC ». Cliquez ensuite sur « Compétition » dans la colonne de gauche puis sur « Guide Utilisateur Composition des Equipes ».

3.2-Saisie de la fiche équipe par la Gestion Sportive

1) Allez sur la page d'accueil de la Gestion Sportive



- 2) Cliquez sur « Connexion »;
- 3) Connectez-vous en utilisant votre identifiant et mot de passe de l'Espace du Licencié (pour pouvoir se connecter, l'utilisateur doit avoir une fonction dans son club);
- 4) Cliquez sur « Championnats » « Régionaux »;
- 5) Renseignez les champs « Sexe » (Homme ou Femme suivant le cas) et « Catégorie » (Senior) de façon à trouver le championnat souhaité : Championnat Interclubs Seniors Messieurs (ou Dames) 2014;
- 6) Sur la ligne « Championnat Interclubs Seniors Messieurs (ou Dames) 2014 », cliquez sur le chiffre indiqué dans la colonne « Nb équipes » ;
- 7) La « Liste des équipes du club » s'affiche : cliquez sur l'icone « Ouvrir » 🗎 située à gauche de la ligne correspondant à l'équipe souhaitée;

- 8) Onglet « Renseignements : Cliquez sur « Modifier », puis saisissez :
 - le nom du capitaine et le nom du correspondant d'équipe (nom, prénom, adresse, téléphone et adresse mail,
 - le modèle de balles.

Une fois ces informations renseignées, il est indispensable de cliquer sur « Sauvegarder » en bas de page avant de se rendre sur les autres onglets, sinon les données ne seront pas sauvegardées.

- Attention : vous ne devez cliquer sur « Validation de la fiche » qu'une fois l'ensemble des onglets renseigné);
- 9) Onglet « Joueurs » : Vous devez renseigner la liste nominative de 10 joueurs maximum qui constitueront votre équipe ; une fonctionnalité vous permet de trier nominativement les joueurs (vous trouverez plus d'explications concernant la liste des joueurs dans le chapitre « Liste des joueurs » ci-après);
- 10) <u>Onglet « Officiels »</u>: Vous devez renseigner le nom d'un juge arbitre de qualification JAE1 minimum, licencié dans votre club;
- 11) Onglet « Terrains »: Par défaut est renseigné l'ensemble des terrains dont dispose le club. Cependant, vous ne devez indiquer que les terrains qui seront utilisés pour les rencontres (une seule surface pour les courts découverts et une seule surface pour les éventuels courts couverts).
- 12) <u>Une fois l'ensemble des onglets complété, vous devez impérativement cliquer sur « Validation de la fiche » en bas de page de l'onglet « Renseignements ».</u>
- <u>MB</u>: Pour plus d'informations concernant la saisie de la fiche équipe vous pouvez consulter le Manuel Utilisateur de la Saisie Décentralisée, disponible depuis la Gestion Sportive en cliquant sur le lien «Manuel Utilisateur Saisie Décentralisée» situé dans la colonne de gauche.

3.3-Liste des joueurs

Cette liste de 10 joueurs maximum est demandée seulement à titre d'information. Elle n'est pas limitative.

Elle ne peut comporter que **des joueurs régulièrement qualifiés pour le club** dans les délais indiqués au paragraphe 2.1 ci-dessus.

Si un club possède plusieurs équipes, un même joueur peut figurer dans la liste de plusieurs de ces équipes.

Qualification à titre provisoire (QTP) pour les joueurs DROM-COM--Assimilation UE

L'application ADOC ou Gestion Sportive permet :

- . la Qualification à Titre Provisoire (QTP) des joueurs d'Outre-Mer, dits DROM-COM (Département et Région d'Outre-Mer Collectivité d'Outre-Mer),
- . ou l'assimilation UE (Union Européenne) des joueurs étrangers,

en téléchargeant les documents règlementaires prévus à cet effet.

Pour de plus amples détails sur la procédure à mettre en œuvre, l'utilisateur devra se reporter au Manuel Utilisateur de la Saisie Décentralisée, disponible comme indiqué au NB des chapitres « Saisie de la fiche équipe par ADOC » ou « Saisie de la fiche équipe par la Gestion Sportive »

5